ART. 4 TER N° AS277

## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º AS277

présenté par Mme Lemorton

## **ARTICLE 4 TER**

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article additionnel adopté par le Sénat.

Il n'est pas opportun de modifier les équilibres instaurés par la loi Evin, au regard des impératifs liés à la prévention de l'alcoolisme.